

# *Argentine*

En règle générale, les attributions de chaque organe sont nettement délimitées.

En février prochain, paraîtra la Revue de la Croix-Rouge qui sera éditée par le Conseil général.

Dans sa dernière séance, le Conseil suprême a décidé la construction d'une grande maison pour la Croix-Rouge, acceptant un projet présenté par le Dr Sylla Monsegur. Ce projet de vaste proportion sera exécuté avec l'appui financier du gouvernement et de la municipalité de la capitale, par qui un grand terrain sera fourni.

Au sujet de l'appel de secours aux affamés de Russie, lancé par la Commission mixte pour l'organisation Nansen, la coopération de l'Etat a été sollicitée du Président de la République. Le Président a promis de prendre en considération cette suggestion et de l'étudier. Sa réponse est attendue. Des publications ont été faites dans les journaux pour donner une publicité à l'appel et une collecte publique à cet effet sera prochainement ouverte.

# *Arménie*

## **Mission médicale de la Croix-Rouge arménienne.**

A la date du 27 décembre le Comité central de la Croix-Rouge arménienne à Constantinople, informe le Comité international de la Croix-Rouge qu'à la suite d'un appel pressant adressé aux sections de la Croix-Rouge arménienne tant à Constantinople qu'à Smyrne, en Bulgarie, en Roumanie et en Amérique, il a pu organiser une mission médicale qui vient de partir pour l'Arménie.

Cette mission se compose de 3 médecins, d'un pharmacien et de gardes-malades d'une expérience éprouvée ; elle emporte 150 caisses contenant des médicaments, des instruments chirurgicaux et des vêtements. Elle établira dans les localités qui en ont le plus grand besoin, des dispensaires où les malades rece-

# Arménie

vront gratuitement des soins et des médicaments. Elle luttera spécialement contre les épidémies qui sévissent avec une rigueur exceptionnelle.

Autour de ce noyau se réuniront toutes les forces locales disponibles, et l'activité de la Croix-Rouge en Arménie prendra de ce fait toute l'extension que permettront les circonstances.

# Belgique

## Publication <sup>1</sup>.

La Croix-Rouge belge vient de faire paraître au début de l'année 1922, une brochure de propagande pour mettre en évidence le rôle de paix de la Croix-Rouge. Le mouvement de la population en Belgique est résumé d'une façon saisissante dans un dessin schématique montrant que sur dix jeunes femmes qui attendent un bébé, huit seulement mettront au monde un bébé vivant. De ces huit enfants, deux mourront avant l'âge de vingt ans, et deux seront malades ou infirmes au point d'être refusés pour le service militaire ; quatre seulement seront donc à vingt ans des défenseurs du pays et des producteurs utiles. A quarante ans, la mort aura encore pris un des survivants, et l'un de ceux qui étaient bien portants sera à son tour devenu infirme ; des dix enfants qui auraient dû enrichir la nation, il ne restera que deux hommes valides !

Pour lutter contre cet état de chose, la Croix-Rouge belge promulgue les dix commandements suivants :

- 1<sup>o</sup> Connaître et répandre l'hygiène.
- 2<sup>o</sup> Sauver les enfants.
- 3<sup>o</sup> Lutter contre la tuberculose.
- 4<sup>o</sup> Lutter contre l'alcoolisme.

---

<sup>1</sup> La [Croix]-Rouge de Belgique veut protéger votre santé. — Bruxelles, impr. Fischlin & fils, janvier 1922. In-8, 16 p.